



SIBRECSA

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2021

*Invitation pour ce comité envoyée par mail le 24/03/2021, suivi d'un courrier postal pour deux élus.*

Pouvoirs : Messieurs Yannick BOVICS et Arnaud LARUE donnent pouvoir à M. Christophe BORG  
M. Philippe VUAGNOUX (Ste Hélène du Lac) donne pouvoir à M. Bernard ROSSIGNOL

*La loi du 15 février 2021 proroge l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.*

*Règles COVID : Quorum à 1/3 des membres du comité (19) et 2 pouvoirs par élus acceptés*

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BERGER-SABATTEL, BORG, BRELLIER, BURDET, CERIA, COLONEL, DALIBEY, DONJON, DUPON, EXERTIER, FILLON, GABBANA, GIRARD, GRANIER, GUILLAUME, GUILLUY, JUTTEN, MILLET, MLYNARCZYK, OLIVIER, PERRIN, PLISSON, RAFFIN, RAVIER Michel, ROBERT, ROSSIGNOL, ROUSSEL, SANTAIS, STEFANI, TESSANNE, VENTURINI, VIAL

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, BOVICS (pouvoir à M. BORG), GENOUX, GUILLEMAT, HERAUD, JOUAN, LARUE (pouvoir à M. BORG), MATHIEZ, MOUCHOT, RAVIER Anne-Sophie, UCAR, VANACKERE, VUAGNOUX (pouvoir à Mr ROSSIGNOL)

**Étaient absents** : Mesdames et Messieurs BELLIN-CROYAT, COURAULT, GUILLOT, JOLY, MEGRET, PATTE, PREVOST, SOMME, TRIOT-VANEL, VIGIER, WADOUX, WILLIAMS.

Compte tenu des élections municipales à Les Molettes et à Valgelon- La Rochette, la Communauté de Communes de Cœur de Savoie a transmis le 29/03/2021 les noms de deux nouveaux délégués représentants qui remplacent Messieurs Jean-François DUC et Marc VILLAND :

- Mme Élodie VANACKERE de Valgelon-La Rochette
- M. Olivier GUILLAUME également de Valgelon-La Rochette
  
- Mme COURAULT et M. WADOUX ont démissionné du Conseil Municipal de la commune de Barraux et nous attendons les prochaines désignations au sein de la Communauté de communes de Le Grésivaudan

M. Jean-François DUC a par ailleurs démissionné de son poste de 2<sup>ème</sup> Vice- Président. Les délais d'information n'ayant pu être respectés, des élections seront donc organisées lors du prochain comité.

Secrétaire : M. Bernard ROSSIGNOL

Validation du compte rendu du Comité syndical du 22 février 2021 à l'unanimité.

### SOMMAIRE

- 1- Compte administratif 2020
- 2- Compte de gestion 2020
- 3- Affectation des résultats
- 4- Budget primitif 2021
- 5- Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois
- 6- Mise à jour du règlement de service des déchèteries

Informations et questions diverses

### 1- Compte Administratif 2020

2021-018(7.1)

Le compte administratif est présenté.

Sous la présidence de Bernard ROSSIGNOL et en l'absence du Président, le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Comité syndical.

### 2- Compte de gestion 2020

2021 – 019 (7.1)

Le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020. Le président soumet au vote le compte de gestion qui est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.

### 3- Affectation des résultats

2021-020 (7.1)

Le président expose au Comité que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Conformément aux tableaux récapitulatifs ci-après, le président propose les résultats en fonctionnement et en investissement.

		Dépenses en €	Recettes en €	Solde (+ ou -) en €
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	5 867 057,29 €	6 471 386,79	604 329,50
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)		1 803 357,39	1 803 357,39
	Résultat à affecter	5 867 057,29	8 274 744,18 €	2 407 686,89 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 186 795.87 €	680 399.75	5 063 96.12 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)		1 379 355.05	1 379 355.05€
	Solde global d'exécution	1 186 795.87	2 059 754,80 €	872 958,93 €

Restes à réaliser au 31/12/20	Fonctionnement			
	Investissement	1 499 000 €		1 499 000 €

Le comité approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (001 R.Invest)	872 958.93 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	1 499 000 €
Couverture du besoin de financement 2020 (1068 R. Invest)	626 041.07 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R Fct)	1 781 645.82 €

*Explications :*

Compte tenu des RAR pour 1 499 000 €, il faut prévoir au minimum 626 041.07€ au 1068 pour couvrir le besoin (= 1 499 000 – 872 958.93).

Le solde du résultat de fonctionnement est donc, après affectation des réserves de 1 781 645.82€ (= 2 407 686.89 – 626 041.07).

#### **4- Budget primitif 2021**

2021- 021 (7.1)

Le président détaille le projet de budget primitif 2021.

*Un élu remarque que les recettes ORC sont moindres, le président indique qu'il faut tenir compte des pannes éventuelles et de la période de travaux au second semestre.*

Le Comité Syndical valide le Budget Primitif 2021, à l'unanimité.

#### **5- Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois**

2021-022 (4.1)

Le président rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu les avis du Comité Technique Paritaire du CDG38 du 21/01/2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical du 22/02/2021,

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois :

- De Directeur sur le grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent titulaire.
- Et d'ambassadeur du tri sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent titulaire.

**Le Président propose au Comité syndical, la suppression ces 2 emplois :**

- De Directeur sur le grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent titulaire.
- Et d'Ambassadeur du tri sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent titulaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 mars 2021 :

Emploi	Nombre de poste	Poste pourvu	Ancien effectif	Nouvel effectif	Cadre d'emploi	Catégorie	Groupe de fonction
Emplois permanents à temps complet							
Ancien poste Directrice	0 poste supprimé le 30/03/21	0	0	0	Technicien Principal 2ème classe	B	B1
Directrice	1	1	1	1	Technicien Principal 1ère classe	B	B1
Directrice lors de l'avancement de grade	1	0	0	0	Ingénieur Territorial	A	A1
Messenger du tri	0 poste supprimé le 31/03/21	0	0	0	Adjoint technique Principal 2ème classe	C	C2
Messenger du tri/communication	1	1	1	1	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	C2
Messenger du tri/compostage	1	1	1	1	Adjoint Technique Territorial	C	C2
Messenger du tri/assistante	1	0 au 1 <sup>er</sup> nov	0 au 1 <sup>er</sup> nov 2020	1	Adjoint Technique Territorial	C	C1
Messenger chargé des déchèteries	1	1 à compter du 16/11/2020	0	1	Agent de Maîtrise	C	C1
Messenger du tri chargé des opérations CS Directeur adjoint depuis août	1	1	1	1	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	C1
Messenger du tri assistante/prévention	1	0	0 depuis le 2/06/2020	0	Adjoint d'Animation 1ère classe	C	C1
Assistante de direction	1	1	0	1 au 1 <sup>er</sup> mars 2021	Adjoint administratif	C	C2
Emplois non permanents à temps complet							
Messenger du tri déchèteries	0	0	0	0	Adjoint Technique Territorial/ CDD accroissement temporaire d'activité	C	C2

Les effectifs réels du SIBRECSA sont de 5 emplois titulaires et 1 emploi de titulaire stagiaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De supprimer les 2 postes indiqués,
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

## 6- Mise à jour du règlement de service des déchèteries du SIBRECSA

2021-023 (6.4)

Considérant la dernière délibération de mise à jour du 17/12/2021,

Considérant les évolutions et les projets en cours au sein des déchèteries sur des sujets tels que l'accès des professionnels, les déchets amiantés, la mise en place de la déchèterie mobile, les cartes de prêt, les règles RGPD.

Il est nécessaire de de mettre à jour le règlement de service des déchèteries.

*Un élu demande une précision sur l'apport des bouteilles de gaz vides : il est répondu que le distributeur doit reprendre les bouteilles. Les services du SIBRECSA transmettront une communication sur ce sujet et cherchera une filière pour les cas particuliers.*

*Un autre élu rapporte son expérience au sujet des pneus et sur l'amiante : de la même façon il y a des filières spécifiques pour les professionnels. Par ailleurs, les professionnels du bâtiment ont pour obligation de s'occuper de l'amiante si il y en a lors de leurs travaux.*

*Un élu rapporte également avoir dû régler l'élimination de plusieurs tonnes de pneus laissés à l'abandon sur sa commune.*

*Un élu demande un document synthétique de ce règlement à destination des communes.*

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le règlement de service des déchèteries du SIBRECSA mis à jour, et autorise le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Informations et questions diverses

- Rappel de la date butoir pour les refus de transmission des pouvoirs de police des Maires : 17 juin 2021. Les services du SIBRECSA transmettront un modèle de courrier aux maires.
- Un modèle de demande de subvention à destination des communes sera ajouté au document synthétique sur les PAV. La mise à jour de la base de cahier des charges pour les CE et CSE est reportée au prochain comité.
- Un élu aborde le sujet des horaires sur la déchèterie de Porte de Savoie et demande si ceux-ci peuvent être étendus : le président répond que les horaires ont déjà été étendus récemment et cela est toujours possible moyennant finances. Pour autant, l'analyse des fréquentations pourra faire l'objet d'un prochain ajustement sur le prochain contrat d'exploitation.
- Concernant le poste de 2<sup>ème</sup> VP, le vote aura lieu au prochain comité. Les élus peuvent faire connaître leurs candidatures.
- Un élu demande une précision sur la loi AGEV et la gestion des déchets verts, certaines communes ont déjà budgété des broyeurs, l'idée est de travailler en cohérence sur ce sujet. Le Président indique que l'achat de broyeurs est prévu et des interventions sur le compostage également. La question de la responsabilité est abordée.  
Le président rappelle que ce sont des actions qui ont été prévues au DOB et au budget.  
Le Bureau sera en charge des modalités d'organisation de ce projet.
- Concernant la déchèterie de Villard Sallet, où en est le projet de vidéo protection ? Un élu demande si cela n'a pas un lien avec les matinées fermées. Il est répondu que non. Pour autant, nous n'avons pas constaté plus de dépôts sauvages depuis la mise en place du contrôle d'accès. Les demandes d'autorisations préfectorales doivent être transmises mais la mise en place du contrôle d'accès et la gestion des demandes de carte sont très chronophages pour l'ensemble des agents du SIBRECSA.

*Pièces jointes pour ce comité : Compte rendu du Bureau du 22.03.2021 valant note de synthèse pour le Comité du 30.03.2021 ; Compte Administratif 2020 et projet de Budget Primitif 2021 ; Compte rendu du Comité du 28.02.2021 ; Règlement de service des déchèteries du SIBRECSA.*

***DIFFUSION :** Membres du Comité syndical du SIBRECSA, Présidents et délégués communautaires des Communautés de communes Le Grésivaudan et de Cœur de Savoie pour information, M. le Trésorier, un exemplaire pour archive, transmission à M. le Préfet de l'Isère.*

